# L'HOTEL-DIEU DE PARIS

## AU MOYEN-AGE

PAR

#### Ern. COYECQUE

#### INTRODUCTION.

BIBLIOGRAPHIE. — Dans son Essai historique (1787) Rondonneau de la Motte a résumé tout ce que les historiens généraux de Paris avaient écrit sur l'Hôtel-Dieu. La notice insérée dans l'Etude sur les Hôpitaux de A. Husson (1862) est la première dont les éléments proviennent des archives de l'établissement.

Sources manuscrites. — Archives de l'Assistance publique; Archives Nationales. — Mode de publication d'une collection de comptes; — de délibérations, d'arrêts.

# PREMIÈRE PARTIE.

ORIGINE DE L'HOTEL-DIEU

Deux classes d'Hôtels-Dieu ou hôpitaux au moyenâge: 1° ceux dont on sait la date de fondation et le nom du fondateur; les plus anciens ne remontent guère au-delà du XIII° siècle; — 2° les Hòtels-Dieu épisco-paux ou métropolitains: ils s'élèvent aux portes de la cathédrale, dont ils dépendent; leur origine, inconnue, est légendaire; celui de Paris entre dans cette classe — à laquelle on peut rattacher les Hòtels-Dieu qu'on rencontre dans les villes de moindre importance, à la même place, dans les mêmes rapports de dépendance, et dont l'origine est semblable à celle des Hòtels-Dieu métropolitains.

De toutes les opinions émises touchant l'origine de l'Hôtel-Dieu de Paris, la plus généralement adoptée en attribue la fondation à saint Landry: elle est insoutenable.

Les Hôtels-Dieu métropolitains, en général, celui de Paris, en particulier, n'ont été fondés par personne; c'est l'expression dernière, la forme parfaite du service d'hospitalité et d'assistance, qui, dès leur origine, fonctionna auprès de toutes les cathédrales.

Jusqu'à la fin du XII° siècle, l'Hôtel-Dieu est dans la période de formation; dans le plus ancien document qui en fasse mention (829), il apparaît sous la forme d'une diaconie où l'on devait recevoir, à côté des malades et des pauvres, les voyageurs, et distribuer chaque jour des secours aux malheureux; on y logeait aussi une dizaine d'écoliers: voilà l'origine du collège des Dix-Huit.

Vers 1200, l'Hôtel-Dieu, définitivement constitué, est ce qu'il sera durant tout le moyen-âge: un hôpital pour les malades, un hospice pour les vieillards, un asile pour les indigents; on y reçoit des pensionnaires payants; d'autres sont nourris à domicile.

Jusqu'au XIII° siècle, on désigne l'Hôtel-Dieu sous des appellations diverses; quant au nom primitif, Hôpital St-Christophe, on l'abandonne de parti pris en 1164, fait aussi important qu'obscur; vers 1230, la dénomination est fixée comme l'institution qu'elle désigne.

# DEUXIÈME PARTIE

L'HOTEL-DIEU DU XIIIº SIÈCLE A L'ANNÉE 1505

#### CHAPITRE PREMIER

CHAPITRE DE NOTRE-DAME ; MAITRE ET PRIEUSE ; FRÈRES ET SOEURS ; FAMILIERS.

Depuis 1006, l'évêque de Paris ayant renoncé à sa part dans l'administration de l'Hôtel-Dieu, les chanoines en sont les supérieurs absolus.

Proviseurs; chapitres généraux et ordinaires.

Maître et Prieuse. — C'est parmi les membres les plus âgés de la communauté qu'on choisit les chefs de la maison ; leur âge et leurs états de service quand ils sont appelés à ces fonctions ; régime des « antiques ». — Election, nomination, installation. — Liste des maîtres et prieuses et de leurs coadjuteurs, les boursiers et sous-prieuses.

Le Maître a la direction générale de l'Hôtel-Dieu; de lui dépendent tous les services: — maisonnerie, chevécerie, célerie, cuisine et boucherie, paneterie, troncherie, chambre aux coultes ou pouillerie, — sauf un, celui du linge; attributions de chaque officier.

Comptes particuliers et compte général, dressé par le *clerc du comptoir*. — Expédition par lui des actes émanés de l'Hôtel-Dieu; sceaux, seing, archives.

L'office de la Prieuse est radicalement distinct de celui du Maître et autonome.

Attributions de la prieuse : surveillance du personnel féminin, « cure » des malades, direction de la lingerie.

Etat du linge: malgré les dons, fréquents et souvent considérables, la prieuse consacre la moitié de son revenu à acheter du linge — à Paris (aux Halles), aux foires de St-Germain et du Lendit, et des marchands de passage; lieux de provenance de ses fournisseurs. Le couturier et son valet; les quatre sœurs de la Chambre aux draps.

Le personnel se compose en moyenne de 5 à 10 frères, 40 sœurs, 30 filles blanches et novices, 16 domestiques.

Les frères et sœurs sont pour la plupart originaires de Paris ou des environs; les offices sont hiérarchiquement classés; ils passent de l'un en l'autre à l'ancienneté; états de service.

Les profès indiquent au chapitre, par voie d'élections, les filles blanches à recevoir novices; les novices à faire sœurs; — imposition du voile, profession. — Mortalité annuelle moyenne des sœurs et filles : années ordinaires, 3 à 4; années « d'epidimye », 7 à 9.

Fonctions moins pénibles des frères, qui presque tous reçoivent les ordres.

Le service religieux n'est plus, dès 1272, confié aux deux prêtres de St-Christophe, mais à deux frères prê-

tres, puis à tous ; au  $XV^{\circ}$  siècle, trois chapelains séculiers.

Costume. — Les religieux de l'Hôtel-Dieu sont-ils des chanoines réguliers de St-Augustin? on ne peut, d'après leur costume, résoudre la question; aucun document pour ni contre; ils formaient simplement une communauté, soumise à une règle absolument distincte de la règle dite de St-Augustin.

Il n'y a pas lieu de distinguer les religieux de 1223 et ceux de 1322.

Les familiers.

#### CHAPITRE II.

#### LES MALADES A L'HOTEL-DIEU.

Il n'y eut au moyen-âge d'autres hôpitaux spéciaux que les léproseries : les Hôtels-Dieu reçoivent tout le monde, sauf les lépreux.

4 salles à celui de Paris, dont 3 pour les hommes : on groupe les malades selon la gravité de leur état, non d'après la nature de leur maladie. Admission.

Les enfants : pour eux ni salle ni lits ; nourrice, biberons. Presque tous meurent. Fondation des Enfants Rouges, 1535.

Description d'une salle: aération, éclairage, chauffage.

Dimensions des salles St-Denis, St-Thomas; — de la Salle-Neuve et de l'Infirmerie, divisées en deux nefs égales.

Lits: disposition et nombre approximatif dans chaque salle; ils sont destinés à recevoir trois personnes; le plus souvent chaque malade est couché seul, la popu-

lation quotidienne moyenne ne dépassant pas le chiffre de 4 à 500 personnes; elle ne s'élevait à 14, 15 et 1600 que dans les années exceptionnelles.

Literie. Grande et Petite Lavanderie.

Vingt-quatre heures à l'Hôtel-Dieu. — Le matin : lever du personnel à cinq heures ; dans chaque salle une chevetaine dirige le service ; les sœurs lavent les malades. — Puits du trehoir, pierre à l'eau ; secours contre l'incendie.

Paneterie. — Célier. — Cuisine.

Il n'y a de latrines qu'à l'Infirmerie, pour les hommes, à la Salle-Neuve, pour les femmes ; manteaux et pantoufles pour ceux qui gagnent les « aisemens ».

Mobilier de chaque malade.

Deux repas par jour: dîner à 11 heures, souper à 6. Un demi-setier de vin à chaque malade; on fait maigre trois fois la semaine; 185 jours gras. — Les griefs malades sont soumis à un régime alimentaire spécial. — Chaque salle reçoit par semaine trois pintes de lait.

Réfectoire des frères, des sœurs.

Le soir : on visite les malades tous les jours, à toute heure. Distributions d'argent.

Souper, coucher ; tournée du maître.

Frères et sœurs ont chacun leur chambre ; les filles couchent dans une salle commune. Mobilier.

La nuit : le service est fait par les « veilleresses », qu'on relève à 6 heures.

Les jours de fête.

Le personnel médical.—Les archives hospitalières n'offrent aucune ressource pour l'histoire de la médecine au moyen-âge: médecins et chirurgiens n'occupent pas plus de place dans l'hôpital que dans ses archives. Un médecin, un chirurgien à l'Hôtel-Dieu de Paris. Leur situation au XIII° siècle; vers 1440 ils sont pensionnaires. Ils n'ont pas à soigner le personnel, mais à visiter les malades une fois la semaine.

Le barbier soigne journellement les malades.

Une sage-femme et une chambrière à la chambre des accouchées, établie dans le sous-sol de la Salle-Neuve.

Maladies et remèdes. Cure d'un frère soigné par une femme exerçant illégalement la médecine (1322); opération de la pierre (1371) etc.; années de peste et d'épidémie.

La syphilis : son histoire, à ses débuts, est liée à celle de l'Hôtel-Dieu.

Examen des urines ; drogues ; bains.

Les fous : pélerinage de St-Mathurin de Larchant ; ordonnance capitulaire y réglementant le commerce des chandelles.

Création d'une *apothicairerie* (1495) : personnel, dotation de ce service en 1505.

Convalescents, morts, cimetières.—Les convalescents reçoivent quelque secours au St-Esprit.

Les agonisants sur « la couche a ennullier », les morts sur « le chalit des corps ». Itinéraire des convois ; dimensions et capacité des fosses communes.

Funérailles des frères et sœurs.

Une portion des Innocents et de la Trinité réservée aux morts de l'Hôtel-Dieu. Projet d'un cimetière dans le jardin des Bernardins, vers 1500. Mortalité: années ordinaires, 1.50 par jour ; dans les autres, elle varie entre 5, 6, 7, 10 décès, s'élevant rarement à 15, 16, 20, limite qu'elle n'a jamais dépassée.

#### CHAPITRE III.

LES RESSOURCES FINANCIÈRES DE L'HOTEL-DIEU

Au XVI° siècle un malade coûte environ 20 s. t. par jour ; l'hospitalité d'ailleurs est gratuite.

Au moyen-âge pas de charité officielle, pas d'assistance publique; comme tous les autres, l'Hôtel-Dieu de Paris était un établissement de la charité privée, institution que les pouvoirs publics avaient le devoir de soutenir et qu'ils soutenaient en fait.

Rapports de l'Hôtel-Dieu: — 1° avec le Roi. Les privilèges octroyés aux hôpitaux sont comparables aux subventions accordées aujourd'hui aux entreprises de l'initiative privée; en exemptant les établissements hospitaliers de la plupart des charges communes à tous, l'Etat payait simplement une dette. Liste des 31 privilèges de l'Hôtel-Dieu (1209-1473).

Dons et legs royaux : la chambre des reines défuntes donnée à l'Hôtel-Dieu ; le berceau des dauphins ou dauphines acheté à la prieuse.

- 2° Avec le Parlement, les Comptes, etc. : une partie du produit des amendes est destinée à l'Hôtel-Dieu.
- 3° Avec la Ville : la plupart des marchandises confisquées sont envoyées à l'Hôtel-Dieu, quelle qu'en soit la nature.
  - 4° Avec les Corporations ouvrières.

Dons et legs. — Tous les testaments parisiens renferment une clause en faveur de l'Hôtel-Dieu.

Troncs et tronchières.

Indulgences — à Paris, en province et à l'étranger. Le domaine de l'Hôtel-Dieu constitue la source la plus importante de son revenu; maisonniers, conseillers pensionnaires.

Etat du domaine au 2 mai 1505. — Domaine parisien: note sur chaque maison; sur l'ancien emplacement de la Faculté de Médecine; église des Carmes construite vers 1353; élévation, vers 1500, d'un petit portail à St-Séverin; note sur Philippe de Moulins, évêque d'Evreux, puis de Noyon, propriétaire de l'hôtel la Trémoille et d'une partie des fiefs d'Autonne et de Poissy; dans ce dernier était compris l'hôtel Cocatrix, où fut installée, vers 1300, la Monnaie royale.

### CHAPITRE IV.

### LES BATIMENTS DE L'HOTEL-DIEU

Emplacement primitif; vers 1205, l'ancien Hôtel-Dieu est abandonné pour le nouveau (1190 env.-1260). Aucun agrandissement notable durant le moyen-âge.

Limites du nouvel emplacement ; voisinage de l'Hòtel-Dieu, qui est en partie construit sur la rivière.

Rien ne subsiste plus des bâtiments de l'Hôtel-Dieu du moyen-âge. Plans et gravures.

L'architecte du chapitre, qui le plus souvent était l'architecte du Roi, était celui de l'Hôtel-Dieu: Eudes de Montreuil, Raymon du Temple, Henri Brisset, Pierre Robin. Notes pour servir à une restitution de l'Hôtel-Dieu du moyen-âge :

- I. Salles St-Denis (1190-1205 env.) St-Thomas, achevée vers 1210 Infirmerie (1225-1250 env.) Salle-Neuve (1250 env.-1260) du Légat (1532-4).
- II. Eglise (1200 env.): restauration et agrandissement (1384-94). Autels de la Trinité, élevé aux frais de Jean de la Chapelle, pensionnaire. Sépultures. Sacristie reconstruite en 1417 aux frais du même. La « chapelle » de Louis d'Orléans. Cloches et clocher.

Chapelle de Petit-Pont (1250-60); travaux de 1464-7. Chapitre, reconstruit sur l'emplacement de la Fleur de Lys et de la maison voisine (1399-1400).

III. Réfectoires: celui des sœurs (1210-20) reconstruit aux frais de Pierre des Essarts, bourgeois de Paris (1325-30 env.).

Dortoirs. — Cloître. — Infirmeries. IV. Bâtiments divers.

# TROISIÈME PARTIE

RÉFORME DE L'HOTEL-DIEU

(1460-1540 env.)

Jusque vers 1450 les malades s'étaient toujours fort bien trouvés à l'Hôtel-Dieu.

Paris et les environs, l'Hôtel-Dieu et Notre-Dame durant la première moitié du XV° siècle: guerre civile et étrangère.

Situation déplorable de l'hôpital dès 1460. En 1497,

l'arrestation du maître est le signal d'une émeute. Le chapitre provoque une intervention du Roi. Procès de 1498 entre les chanoines et les religieux : la Cour se refuse à enlever aux premiers le gouvernement de l'Hôtel-Dieu pour le confier à des bourgeois. Nouvelle intervention du Roi. Le chapitre, devant les menaces du Parlement, demande à la Ville de charger huit bourgeois du temporel (4 avril 1505) : l'arrêt du 2 mai confirme simplement la délibération du Bureau, conforme à la requête capitulaire.

Attributions des « proviseurs laïques » et du receveur général. Ils s'aperçoivent vite que la gestion du temporel est une lourde tâche.

Les gouverneurs exigent du chapitre la reddition des comptes en retard.

La réforme hospitalière au XVI° siècle ; principes nouveaux : spécialisation des hôpitaux, isolement des contagieux.

Agrandissement de l'Hôtel-Dieu: projet de Briçonnet (1515) —; de François I<sup>er</sup> (1519) —; premier projet des gouverneurs (1525) —, deuxième (1526): élever une nouvelle salle sur l'emplacement du Chef St-Quentin et du Chat qui pêche. En 1531, le cardinal Duprat prend la dépense à sa charge; construction de la Salle-Neuve ou du Légat (1532-4); 100 couches.

Réforme spirituelle: l'introduction de sœurs grises n'amène aucun résultat. Le gouvernement refuse de se charger seul de la réforme. Désordres du personnel; les malades mal soignés. Vers 1526, le personnel, jusque-là hostile au chapitre, se rapproche de lui; son ani-

mosité contre les gouverneurs qui laïcisent trois offices en 1534.

En 1535, la réforme entre dans une voie nouvelle : lettre du Roi (5 fév.), rapport des vicaires capitulaires (5 mars) ; arrêt du 10 septembre ; nouveau règlement du 28 décembre.

Introduction de huit chanoines réformés de St-Augustin; de 1536 à 1540 le chapitre est dépouillé de la plupart de ses droits sur l'Hôtel-Dieu dont le personnel prend bientôt le costume blanc de St-Victor.

Le Roi obtient du Pape que l'Hôtel-Dieu soit désormais sous la dépendance absolue de St-Victor (18 juillet 1539): le chapitre proteste et fait casser la bulle (20 mai 1540); le 18 août suivant, le Parlement homologue l'accord intervenu entre le chapitre et St-Victor: la réforme était achevée, l'Hôtel-Dieu du moyen-âge avait définitivement vécu.

### APPENDICES

- I. Notice sur le collège des Dix-Huit (1180-1529).
- II. Comptes du maître, années 1458, 1466 ; compte de 1495-1505.
  - III. Pièces diverses (12).
- IV. Extraits des registres capitulaires de Notre-Dame (2.220 n°s).
  - V. Documents relatifs à la réforme (41 pièces).
  - VI. Tableaux des budgets du maître et de la prieuse.